

« Mais d'où ils parlent ? ». L'enjeu du titre à parler dans la presse comme lien entre le social et le discursif.

Standpoint and Legitimacy : Sociological and Discursive Issues

Aurélie Tavernier



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/edc/212>

DOI : 10.4000/edc.212

ISSN : 2101-0366

Éditeur

Université Lille-3

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2004

ISBN : 2-9514961-5-X

ISSN : 1270-6841

Référence électronique

Aurélie Tavernier, « « Mais d'où ils parlent ? ». L'enjeu du titre à parler dans la presse comme lien entre le social et le discursif. », *Études de communication* [En ligne], 27 | 2004, mis en ligne le 16 octobre 2008, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/edc/212> ; DOI : 10.4000/edc.212

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

© Tous droits réservés

« Mais d'où ils parlent ? ». L'enjeu du titre à parler dans la presse comme lien entre le social et le discursif.

Standpoint and Legitimacy : Sociological and Discursive Issues

Aurélie Tavernier

Quelquefois ils disent des choses extrêmement séduisantes, et puis après on se dit :
mais d'où ils parlent ?

Une journaliste de *Libération*, service « Société ».

- 1 Qui parle au nom du journal ? Sous l'écriture du journaliste, il y a d'autres discours ; derrière le titre sommital, des locuteurs pluriels, dont l'intégration dans la matrice du journal construit l'unité de l'archi-discours du *Monde*, de *Libération* ou du *Figaro* : au point que les concessions faites aux discours qui y sont rapportés sous forme de citations, d'interviews, de tribunes libres, constituent bien l'un des formants du travail d'information. On s'interroge ici sur les rhétoriques journalistiques de recours aux paroles extérieures dans ces trois quotidiens, c'est-à-dire sur les procédures professionnelles et les dispositifs d'écriture qui conduisent à la médiatisation de paroles légitimes. Ou plus exactement, à l'intronisation de paroles dotées de légitimité, si comme le révèle cette journaliste du journal *Libération* au cours de notre entretien :

Quelquefois l'expert c'est celui qui est légitime à dire ce que nous on sait mais qu'on ne peut pas dire : on est là pour faire de l'info, pas de l'édition¹.

- 2 En s'intéressant à l'institutionnalisation du recours aux paroles extérieures, il s'agit de considérer les discours médiatisés dans leur double composante, indissociablement sémiotique et sociale : énoncés dans un « être-là » médiatique, les discours qui prennent forme et sens dans le dispositif du journal sont aussi façonnés par leurs inscriptions successives dans un « au-delà » médiatique, celui des espaces symboliques et formels, publics et sociaux, où s'organisent et s'institutionnalisent les grammaires de production et de réception du sens social de ces discours (Charaudeau, 1999). Le titre au nom duquel

le discours s'énonce peut alors servir de *motif*² à la déconstruction de ces grammaires : il est à la fois le réceptacle et le moteur des interactions qui déterminent, dans une configuration donnée, les conditions de validité des discours médiatisés.

- 3 On propose donc d'étudier les paroles qui sont rapportées, dans la presse quotidienne dite de référence³, pour le référentiel qu'elles sont susceptibles d'apporter au travail journalistique d'*information* au sens étymologique de mise en forme du réel : lorsqu'une parole est rapportée, un référentiel est construit, qui garantit ou *donne un gage* quant au registre de validité auquel le discours d'information co-construit doit être référé. Ces manières de dire « ont le caractère d'actions dotées de sens compréhensibles dans leur contexte, grâce auxquelles l'acteur se rapporte à quelque chose dans le monde objectif » (Habermas, 1987 : 26). Analyser les paroles rapportées dans l'espace médiatique comme porteuses de référentiels, c'est alors accéder au compromis, au produit provisoirement stabilisé de pratiques et de représentations, qui met en relation des types de discours sur le réel et des manières dont la société se représente elle-même. Le référentiel renvoie ainsi à un processus cognitif de normativisation du réel médiatisé⁴ : on peut supposer qu'il y a une image de soi dans le discours, qui invite à le tenir non pas comme une simple trace de déterminations professionnelles, mais aussi comme une pratique sociale ; non pas comme un simple marqueur sémiotique, mais aussi comme un opérateur de sémiotisation.

La labellisation des paroles comme opérateur de sémiotisation

- 4 En partant de l'analyse socio-sémiotique des clausules d'escorte des paroles rapportées, il s'agit alors de prendre en compte tout ce qui tient lieu de discours sur le discours : signes d'identité et signes de validation institutionnels, professionnels, statutaires (Fraenkel, 1992) ; intégration des discours extérieurs dans le dispositif formant, ou la matrice du journal (rubriques, unité de la page, genres d'articles) ; motifs sémantiques et scénographiques d'accompagnement du discours ; procédures de présentation de soi. Dans l'interaction du journaliste et de l'intervenant extérieur, le titre à parler ainsi actualisé embrasse tout un horizon d'attentes : il circonscrit le répertoire de l'intervention ; prescrit le registre de validité attendu de celui qui parle ; délimite la surface de légitimité intersubjectivement accordée au discours. Un retour réflexif sur l'opération même de codage doit permettre d'envisager le recours journalistique aux paroles extérieures comme une stratégie de légitimation du réel représenté : afin de rendre visibles les effets de la codification, et notamment l'homogénéisation qu'elle réalise de propriétés très inégalement consacrées dans le réel, il convient de considérer le mode d'existence des figures textualisées à partir de l'institutionnalisation des critères qui valident les acteurs-locuteurs dans un statut provisoirement stabilisé, de manière à déterminer ce qui fonde la compétence de types de parole dans l'espace codifié et hiérarchisé de chacune des formations discursives. On peut ainsi considérer que chaque journal est, en tant qu'*institution* mettant en place un ensemble de règles et de dispositifs, un lieu d'énonciation qui entre en relation avec le point d'origine de formation des discours sociaux, en amont de leur médiatisation. Le journal, manifesté par son titre-nom, est ce « système énonciatif général auquel obéit un groupe de performances verbales » ; il délimite la fonction énonciative, le statut des énonciateurs, ce qui peut être dit et ce qui doit être tu, ainsi que l'ensemble des conditions de légitimité des discours, « en tant qu'on

peut leur assigner des modalités d'existence particulières » (Foucault, 1969 : 151-152).
Ainsi :

« Comment expliquer le choix de la position mentionnée au détriment de toutes les autres et comment déterminer les principes de sélection utilisés par l'institution elle-même [...] ? On ne peut fournir une réponse, même provisoire, à ces questions qu'à la condition de dissocier, par une décision de méthode, les individus concrets (personnes biologiques et légales) des titres dont ils sont les porteurs en tant que ces titres constituent les signes ou les emblèmes par lesquels s'expriment publiquement et officiellement l'occupation de positions déterminées dans des champs déterminés [...]. En exprimant ainsi à quel titre elle recrute ses agents, l'institution fournit un des indicateurs les plus puissants de l'image qu'elle a et cherche à donner d'elle-même » (Boltanski, 1973 : 5).

- 5 De sorte que le titre au nom duquel le discours se pose réalise le point de passage entre un certain agir social, renvoyant à l'ordre global d'acquisition de la légitimité, et un certain discours social, renvoyant aux procédures stratégiques de légitimation dans l'espace médiatique. On se rapproche ici de la « parole oblique » définie par Veron (1988) : ce sur quoi intervient la parole n'est pas tant de l'ordre du discours, que de l'ordre du symbolique-formel, en se fondant dans une « matrice de lisibilité » qui lui donne forme et sens. Dans le tissu polyphonique qui caractérise l'espace discursif médiatique, cette hybridation des caractères de légitimité et des critères électifs qui autorisent à prendre la parole revêt bien une tonalité stratégique⁵ : puiser dans plusieurs répertoires de légitimité peut constituer, pour les acteurs engagés dans la co-construction de l'information, un moyen pour la stabilisation du référentiel d'un événement médiatisé.

Une approche compréhensive des pratiques discursives médiatisées

- 6 L'enjeu de considérer les mises en scène langagières comme des mises en sens, dans leur portée sociale, est alors double : il s'agit tout autant de permettre une perspective compréhensive des discours co-construits dans l'interaction entre journalistes et acteurs sociaux extérieurs⁶, que de se positionner contre une forme de médiacentrisme, pour considérer plutôt que quelque chose se construit dans et par le discours, qui n'est pas que le produit des logiques du champ médiatique et des stratégies de conquête de formes de capital symbolique que ces logiques inspirent aux acteurs qui y gravitent. De nombreuses approches sociologiques tendent en effet à considérer le discours en termes de traces de déterminations professionnelles, par rapport auxquelles les acteurs sont agis : de cette manière, elles minimisent souvent la mise en jeu que constitue précisément la prise de parole publique. A l'inverse, les approches purement sémiotiques tendent à minimiser la part du jeu social dans la production de sens discursif : de sorte que la parole est largement considérée comme une simple marque de processus d'interprétation qui se joueraient indépendamment de l'acte social que représente la prise de parole publique.
- 7 Une approche socio-sémiotique propose plutôt de considérer le discours comme une forme d'action, régie par des normes, orientée dans l'interaction et dans le contexte dans lequel le discours s'énonce, et prise dans un interdiscours qui l'ancre dans la situation d'énonciation et lui donne forme et sens. Le discours n'est donc pas entendu comme une entité langagière autonome, mais comme nécessairement intégré dans un « réseau interdiscursif », défini comme le « système de distances variables, de décalages en transformations, entre conditions de production et conditions de reconnaissance,

s'emboîtant les uns dans les autres tout au long du processus de la production discursive » (Veron, 1988 : 31). Le titre au nom duquel le discours se pose peut être considéré comme l'indice de cet ajustement : témoin des configurations qui, en amont de la médiatisation, structurent les discours et les raisons des acteurs qui s'en réclament, il est ce autour de quoi se réalise provisoirement un consensus, quant aux critères électifs qui autorisent à prendre la parole, dans une formation discursive donnée et dans des arènes de problèmes publics médiatisés (Cefaï, 1996) :

« On a alors une sorte de *modus vivendi* interactionnel. Tous les participants contribuent ensemble à une même définition globale de la situation : l'établissement de cette définition n'implique pas tant que l'on s'accorde sur le réel que sur la question de savoir qui est en droit de parler sur quoi. J'appelle consensus temporaire ce niveau d'accord. Il va de soi que chaque type déterminé de situation d'interaction engendre un type déterminé de consensus temporaire » (Goffman, 1973 : 18-19).

- 8 En garantissant le discours qui va être médiatisé sous l'autorité⁷ d'un titre, journaliste et intervenant se mettent d'accord quant à une distribution des rôles prescrits par les règles de l'interaction⁸ : dire *d'où ils parlent*, c'est alors poser les conditions de recevabilité et de validité de leurs discours, en les référant à un principe supérieur commun (Boltanski & Thévenot, 1991).
- 9 En cela, la parole rapportée constitue un mode discursif particulier de représentation de l'ordre symbolique et social par le journal. Considérer le journal comme une formation discursive, c'est postuler l'existence de normes, de conventions acceptées par l'ensemble des participants à la situation langagière instituée, mais aussi leur reconnaissance mutuelle de rôles, de rapports de places et de positions interlocutives, à l'intérieur de cet espace normé. C'est pourquoi nous préférons le terme de *parole* à celui de *discours* rapporté : en s'inspirant de la typologie proposée par Michel Foucault, on peut dire que là où le *discours* désigne l'ensemble des énoncés, en tant qu'ils appartiennent à une même formation discursive, la *parole* permet d'insister sur la dimension interactionnelle et pragmatique, en prenant en compte les intentions et les stratégies de présentation de soi dans la ritualisation communicative (Foucault, 1969 : 150). *Prendre la parole* dans l'espace normatif de la scène médiatique implique donc la prescription, l'actualisation et la reconnaissance de rôles et d'identités socio-discursifs normés : le recours journalistique à la parole rapportée peut être considéré comme une stratégie énonciative de référenciation du discours légitime sur le réel.
- 10 Ce qu'il faut déterminer, ce sont donc les grammaires de ces règles ; les modalités de l'enrôlement des acteurs ; et les représentations que chacun, journaliste et intervenant extérieur, y engage. Les grammaires désignent l'ensemble des contraintes pragmatiques et sémantiques (Lemieux, 2000 : 9-10) que les acteurs doivent respecter pour satisfaire aux règles de l'interaction qu'ils investissent *au titre de* sociologue, psychanalyste ou encore citoyen ordinaire⁹ ; les modalités d'enrôlement renvoient aux conditions pratiques auxquelles ces règles peuvent fonctionner comme schèmes opératoires pour l'ajustement des rôles aux situations (Bourdieu, 1987 : 77) ; les représentations insistent sur la dimension symbolique de la prise de rôle et du respect des règles, en fonction des prétentions que chaque acteur y projette quant à son propre investissement dans le jeu structuré par ces règles, vues comme horizons de pratiques et de croyances (Chevalier, 1999 : 13). En partant du titre à parler comme point d'ancrage, l'enjeu est de ne pas dissocier ces trois niveaux de sens, et de montrer comment chacun participe à la construction d'un discours légitime, dans une formation discursive donnée. La lecture de

cette pluralité doit permettre d'analyser les discours médiatisés, des procédures et dispositifs de leur légitimation, jusqu'aux configurations provisoirement stabilisées où ils puisent leur légitimité¹⁰. Il s'agit d'observer les modalités de réglage des discours dans l'espace des signes médiatiques, en mettant en rapport des systèmes d'énoncés, des aires de pertinence, et des représentations que les acteurs y projettent quant à leur propre travail de médiatisation. Ces trois niveaux peuvent être appréhendés par une approche rhétorique des paroles rapportées dans l'espace médiatique.

La rhétorique : de l'état de légitimité au processus de légitimation

- 11 Selon Jean-Gustave Padioleau, les rhétoriques journalistiques désignent les stratégies d'action développées à travers des modes normés d'écriture et des procédures normées d'interaction entre acteurs sociaux, intervenants extérieurs, lectorat et journalistes. Des manières récurrentes de traiter l'actualité sont ainsi associées à des « routines » professionnelles, qui renvoient à la fois à l'intériorisation, à la mise en forme et à la reconnaissance de modes normés de représentation du réel. Ces « règles d'écriture » visent à attester de la validité du discours journalistique pour des « auditoires possédant des compétences de légitimation et des ressources de sanctions » (Padioleau, 1976 : 269). Elles ne se limitent donc pas à un système de figures d'écriture, mais sont bien le produit de pratiques inscrites dans des contextes d'interaction, dans un processus d'intersubjectivité organisé autour des perceptions et des attentes réciproques des acteurs. De cette normativité des messages et des positions interlocutives, il ressort que la parole rendue publique constitue un enjeu social : la parole normée vaut comme le *gage* qu'une règle est respectée.
- 12 En conséquence, la notion de rhétorique sert aussi bien à désigner l'utilisation journalistique des discours sociaux comme une stratégie de construction de l'actualité (De la Haye, 1985), que l'investissement corollaire par les acteurs, journaliste et intervenant extérieur, d'un rôle et d'une identité socio-discursifs déterminés, adaptés aux paramètres de la configuration en vigueur. Les rhétoriques journalistiques englobent ainsi non seulement les dispositifs formels d'écriture, mais aussi et de manière indissociable, les représentations que les acteurs y projettent quant à leur propre travail de médiatisation.
- 13 Dans cette perspective, le choix négocié¹¹ du titre à parler constitue à la fois, un enjeu de légitimation ; une mise en jeu de sa propre légitimité ; et une entrée dans le jeu de la médiatisation, définie comme la co-construction d'une représentation légitime du réel :
- Un *enjeu*, parce que ce qui se joue est de l'ordre de la légitimation du discours rapporté, mais aussi de l'institution discursive qui le rapporte. C'est donc de validation intersubjective et de consensus réalisé autour de ce qui naturalise l'autorité du discours qu'il est question dans le titre au nom duquel le discours se pose.
 - Une *mise en jeu*, parce que le discours posé dans l'espace médiatique engage, bien plus que l'individu, une représentation collective quant à ce qui fonde cette autorité, et une validation de l'individu par référence à un principe supérieur commun.
 - Une *entrée dans le jeu*, parce que le travail journalistique qui consiste à construire un discours d'information sur la base d'autres discours repose sur l'interaction fondamentale autour du titre à parler : on peut alors parler de consensus temporaire, quant à la délimitation du répertoire et de la surface de légitimité du discours.

« Redéfinie comme « lecture » et comme présentation de gages, la Rhétorique est ainsi le *projet d'une parole efficace* plutôt qu'une technique pour rendre le discours efficace » (Soulez, 2001 : 76).

- 14 Le concept d'ethos que développe Dominique Maingueneau à partir de sa formulation chez Aristote peut préciser cette perspective : l'ethos désigne le caractère à la fois contextuel et individuel, stabilisé et collectif, du sens qui émerge dans le discours, de manière interactive, au cours de la négociation (Maingueneau, 1983). Le processus d'incarnation individuelle et contextuelle d'un rôle et d'une identité sociale qui s'y trouve engagé implique la reconnaissance et la validation, ou l'« adhésion » au « garant » implicite du discours. Celui-ci désigne la « vocalité sociohistorique » de la parole : des « manières d'être » – ou de dire – configurent le discours de l'acteur, qui déterminent comment le discours extérieur se pose et s'impose. Autrement dit, l'ethos n'*en-gage* pas que les stratégies discursives en tant que telles : l'accord qu'il est susceptible de réaliser renvoie aussi à tout ce qu'englobe le discours rapporté sous un titre à parler, et que nous pouvons rassembler sous le terme de référentiel :

« On persuade par le caractère, quand le discours est de nature à rendre l'orateur digne de foi, car les honnêtes gens nous inspirent confiance plus grande et plus prompte [...]. Mais il faut que cette confiance soit l'effet du discours, non d'une prévention sur le caractère de l'orateur [...]. C'est le caractère qui, peut-on dire, constitue presque la plus efficace des preuves » (Aristote, Ed. 2003, livre I (2), 1356a : 22-23).

De la justification : le titre à parler comme gage du pouvoir-dire

- 15 Si le discours est une construction sociale, l'acteur qui le produit ou s'en saisit s'engage dans un processus de mise en sens : du monde sur lequel porte le discours ; de la portée qu'il entend donner à ce discours ; de l'image de soi qu'il construit par le discours. Du côté des journalistes rencontrés en entretiens, on peut ainsi penser que ce qui se joue derrière la naturalisation du choix des positions mentionnées, c'est aussi l'enjeu à croire et à faire croire en l'évidence de ce choix, et du choix même du « bon expert » : le plus *naturellement* légitime à prendre la parole dans une configuration donnée. Ce qui naturalise du même coup, en les rendant transparentes, les opérations de cadrage et de normalisation qui sont nécessairement à l'œuvre dans la construction du référentiel d'un objet de controverse sociale, politique et médiatique, par le recours à « *la bonne parole* » (Mehl, 2003) : comme le souligne Weber, « L'ordre que l'on respecte uniquement pour des motifs rationnels en finalité est en général beaucoup plus instable que si l'orientation se fait purement et simplement en vertu de la coutume » (Weber, 1971 : 321) :

Ca fait « bien » entre guillemets de montrer que ce n'est pas monsieur Tartempion, qu'on n'est pas allé le chercher au bistrot d'en face, mais qu'il est « prof ». En France, c'est toujours un peu comme ça.

Une journaliste de *Libération*, service « Société ».

- Mais si vous mettez ces labels, c'est quand même pour manifester quelque chose, pas seulement pour présenter la personne...

- Si, c'est pour présenter la personne, parce que *de facto*, on ne nomme jamais personne sans dire qui il est.

Une journaliste du *Figaro*, service « Société ».

- 16 Du côté des intervenants extérieurs, la délimitation du répertoire et de la surface de validité est aussi un opérateur de réglage de la parole actualisée : signer une tribune au

titre de « sociologue » et non de « professeur », c'est par exemple pour l'un des interlocuteurs rencontrés en entretien une nécessité, faite vertu en fonction des prétentions et des visées de celui qui engage sa parole dans l'espace médiatique. En l'occurrence, l'exigence posée est celle de ne pas abuser d'une position d'autorité :

Sociologue, c'est une profession ; professeur, c'est une espèce de titre
Un sociologue.

- 17 Dans leur sociologie des régimes d'action, Luc Boltanski et Laurent Thévenot (1999) ont proposé d'explorer la variété des modes d'engagement dans l'action que les acteurs ont à leur disposition et sont susceptibles de mobiliser, notamment sur le terrain des figures de justification activées dans les espaces publics et les mondes sociaux traversés. Ce type d'approche permet de révéler les tensions et les articulations entre d'une part, la diversité des compétences dont dispose un individu social, et d'autre part, les situations auxquelles il est confronté. Le travail quotidien de justification des acteurs procède ainsi de la rencontre entre d'une part, des formes intériorisées, c'est-à-dire des compétences à utiliser des arguments et à se mouvoir dans des mondes d'objets connus ; et d'autre part, des dispositifs extériorisés, c'est-à-dire des pré-agencements de situations institutionnelles peuplées d'objets. Ce modèle peut être appliqué aux représentations livrées par les sociologues et les journalistes rencontrés dans le cadre d'entretiens compréhensifs, dans la mesure où les discours recueillis consistent en des opérations de mise en ordre *a posteriori* de leurs logiques d'action, par référence à un horizon général de sens servant de repère aux acteurs dans le cours de leurs actions. En effet, la pluralité des rôles et des répertoires que le sociologue, en particulier, est susceptible d'investir dans des arènes de discours publics, implique qu'il fasse le lien entre la permanence de son activité scientifique et les formes variées de son investissement par la parole. Ainsi l'un des sociologues rencontrés justifie-t-il sa participation au débat d'idées, dans les tribunes d'opinion qu'il est amené à signer « *en tant que sociologue* », par le fait qu'il fait jouer « *une autre légitimité de parole, qui est celle de l'intellectuel* ». L'exercice appelle une justification pour se prémunir de la critique : « *vous votre lucidité scientifique ne vous autorise pas à dire ce qu'il faut faire dans tel ou tel domaine* », et pourtant, « *vous utilisez une notoriété que vous avez acquise dans le champ scientifique pour en faire une opinion* ». La justification passe donc par la référence à l'institution légitime relative à « *la tradition intellectuelle française* », qui permet de justifier le répertoire de la prise de parole personnelle.
- 18 La même logique est à l'œuvre lorsqu'un autre sociologue évoque son audition par la Commission des lois du Sénat : en recadrant le répertoire de son intervention en dehors de la légitimité de parole associée au label de sociologue, il s'agit pour lui de rapporter la justesse de ses propositions dans l'arène politique « *au nom d'un principe politique, et non pas scientifique* ». La distinction est donc maintenue, entre le jugement portant sur les faits auquel autorise le diagnostic scientifique, et le jugement portant ici sur les valeurs (Durkheim, 1967). La justification est bien rendue nécessaire par la pluralité des registres de légitimité auxquels peut se référer la parole publique du sociologue : « *Je vois bien que c'est complexe et que ça peut sembler contradictoire* », dit-il au cours de l'entretien, précisant que « *le fait d'être sociologue n'empêchait pas d'intervenir* » dans l'arène politique.
- 19 C'est aussi cette forme de généralité qui est peut-être en jeu lorsque la participation au jeu médiatique est critiquée comme une recherche de publicité : pour se prémunir contre cet argument de dévoiement de l'autorité scientifique au service de la notoriété personnelle, les justifications avancées renvoient toutes à la mise en œuvre d'un principe de référence de l'action individuelle par rapport à un ordre de grandeur collectif. Il peut

s'agir de celui de la satisfaction à « *la demande de savoir de l'arche publique* », pour laquelle ce sociologue accepte de jouer le rôle de « *porteur* ». Ce faisant, il dit endosser au regard de ses pairs le rôle de « *celui qui fait le travail de vulgarisation qui est nécessaire* », ce qui, par référence au monde des pairs, fait jouer un principe de grandeur relatif à la diffusion et à l'utilité sociale de la sociologie. Dans la même perspective, un dernier dit limiter ses prises de parole médiatique aux « *domaines dans lesquels la communauté scientifique [lui] a reconnu [une] capacité* » : ce faisant, la notoriété individuelle (« *quand les journalistes m'interrogeaient sur les émeutes des banlieues, j'avais passé quatre ans de ma vie à étudier ça [...], je trouve que ce n'était pas illégitime qu'ils m'interrogent...* ») est rapportée à la grandeur collective que constitue l'adoubement par le monde des pairs. Par renversement, l'appel à la notoriété peut jouer comme une justification contradictoire : « *je suis provincial, je ne vis pas à Paris, personne ne me reconnaît [...]: je suis relativement présent dans le monde des médias mais le monde dans lequel je vis n'est pas ce monde-là* ». De sorte que les prises de parole publique sont renvoyées à la seule notoriété acquise en vertu de l'ordre de grandeur qui prévaut dans le monde des pairs : « *Moi je suis prof de socio, j'écris des livres [...]. C'est ça ma véritable identité* ».

- 20 Si l'enjeu de la médiatisation engage la reconnaissance par autrui d'une légitimité à dire le réel, et à se dire légitime à le faire à partir d'un certain nombre de titres ou de prétentions, on peut donc considérer que le discours, parce qu'il est au fondement de ce jeu de réciprocité, est un enjeu de pouvoir qui engage, bien plus qu'une structure langagière, une structuration symbolique des rôles et des identités. Le titre à parler peut ainsi faire lien entre les approches discursives et sociologiques de cette structuration symbolique, de ses mécanismes et de ses processus : en passant par l'approche rhétorique des paroles rapportées en presse écrite, on peut trouver un moyen pour ne pas séparer d'un côté, les positions d'autorité et de l'autre, les constructions symboliques de validité ; les acteurs stratèges, et les figures textualisées ; les stratégies des journalistes, et celles des intervenants extérieurs.

« Le sociologue Jean-Claude Kaufmann, auteur de *La Femme seule et le Prince charmant*, analyse pour *Le Figaro* les contradictions de cette fin de siècle en matière de relations hommes-femmes »¹² :

- 21 le libellé de présentation du discours d'expert qui va se déployer n'est pas de l'ordre du phénomène observé ou dénoté ; il est à l'évidence l'embrasseur d'un système de connotations complexe, qui à lui seul embrasse et résume tout un discours de représentation, d'une part, de la compétence intronisée, et d'autre part, des enjeux spécifiques que recèle l'occurrence. Nous voici donc dans la rhétorique : la prise de parole publique engage une dimension théâtralisée, l'investissement intersubjectif d'un rôle et d'une identité socio-discursifs, et leur actualisation par l'attribution de marqueurs discursifs typifiants.

BIBLIOGRAPHIE

Aristote, (2003), *Rhétorique. Livre I (2)*, 1356a, Gallimard coll. « Tel », Paris.

- Boltanski, L.**, (1973), « L'espace positionnel. Multiplicité des positions institutionnelles et habitus de classe », in : *Revue française de Sociologie*, vol. XIV, Paris, pp. 3-26.
- Boltanski, L. & Thévenot, L.**, (1991), *De la Justification. Les Économies de la grandeur*, Nrf. Gallimard coll. « Essais », Paris.
- Bourdieu, P.**, (1987), « De la règle aux stratégies », in : *Choses dites*, Minuit coll. « Le sens commun », Paris, pp. 75-93.
- Cefaï, D.**, (janvier-février 1996), « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques », in : *Réseaux* n°75, *Le Temps de l'événement - I*, CNET/Hermès Sciences Publications, Paris, pp. 45-66.
- Charaudeau, P.**, (1999), « La médiatisation de l'espace public comme phénomène de fragmentation », in : *Études de Communication* n°22, *La médiatisation des problèmes publics*, Université Charles-de-Gaulle - Lille 3, Lille, pp. 73-92.
- Chevalier, Y.**, (1999), « L'expert » à la télévision. *Traditions électorales et légitimité médiatique*, CNRS Éd. coll. « CNRS Communication », Paris.
- De la Haye, Y.**, (1985), *Journalisme, mode d'emploi*, Ellug-La Pensée sauvage, Grenoble.
- Durkheim, E.**, (1967), « Jugements de valeur et jugements de réalité ». Communication faite au Congrès International de Philosophie de Bologne le 6 avril 1911, in : *Sociologie et philosophie*, P.U.F. coll. « Le sociologue », Paris, pp. 90-109.
- Elias, N.**, (1991), *La Société des individus*, Librairie Arthème Fayard, Paris.
- Foucault, M.**, (1969), *L'archéologie du savoir*, Nrf. Gallimard coll. « Bibliothèque des Sciences humaines », Paris.
- Foucault, M.**, (1971), *L'ordre du discours. Leçon inaugurale au Collège de France prononcée le 2 décembre 1970*, Gallimard, Paris.
- Fraenkel, B.**, (1992), *La signature. Genèse d'un signe*, Gallimard coll. « Bibliothèque des Histoires », Paris.
- Goffman, E.**, (1973), *La mise en scène de la vie quotidienne. 1- La présentation de soi*, Minuit coll. « Le sens commun », Paris.
- Habermas, J.**, (1987), *Théorie de l'agir communicationnel. 1- Rationalité de l'agir et rationalisation de la société*, Fayard, Paris.
- Jamet, C. & Jannet, A.-M.**, (1999), *La mise en scène de l'information. Tome 2- Les stratégies de l'information*, L'Harmattan coll. « Champs Visuels », Paris.
- Le Bohec, J.**, (2000), *Les Mythes professionnels des journalistes. L'état des lieux en France*, L'Harmattan, Paris-Montréal.
- Lemieux, C.**, (2000), *Mauvaise presse. Sociologie compréhensive du travail journalistique et de ses critiques*, Métailié, Paris.
- Maingueneau, D.**, (1983), *Sémantique de la polémique : discours religieux et rupture idéologique au XII^e siècle*, L'âge d'homme, Lausanne.
- Mehl, D.**, (2003), *La Bonne parole. Quand les psys plaident dans les médias*, La Martinière, Paris.
- Merril, J.**, (2000), « Les quotidiens de référence dans le monde », in : *Les Cahiers du journalisme* n° 7, Centre de Recherche de l'École Supérieure de journalisme de Lille, Lille, pp. 10-14.
- Müller, P.**, (1990), *Les politiques publiques*, P.U.F. coll. « Que sais-je », Paris.

Padioleau, J.-G., (août-septembre 1976), « Systèmes d'interactions et rhétoriques journalistiques », in : *Sociologie du travail* n°3, Seuil, Paris, pp. 256-282.

Padioleau, J.-G., (1982), *L'État au concret*, P.U.F., Paris.

Quéré, L., (1982), *Des miroirs équivoques. Aux origines de la communication moderne*, Aubier Montaigne, Paris.

Soulez, G., (2001), « La Rhétorique comme lien entre les théories. L'exemple de la 'crédibilité' des journalistes de radio et télévision ». *Émergences et continuité dans les recherches en information et communication. Actes du 12^e Congrès National de la Société Française des Sciences de l'Information et de la Communication*, Unesco, Paris, 10-13 janvier 2001, Éditions de la SFSIC, pp. 173-180.

Veron, E., (1988), *La Semiosis sociale. Fragments d'une théorie de la discursivité*, P.U.V., Versailles.

Weber, M., (1971), *Économie et Société. 1- Les catégories de la sociologie*, Plon, Paris.

NOTES

1. Les entretiens dont des extraits sont reproduits dans le cadre de cet article ont été réalisés entre les mois d'avril et juillet 2003. La méthode allie d'une part, une douzaine d'entretiens compréhensifs avec des journalistes, attachés de presse, et sociologues médiatisés ; et d'autre part, l'analyse d'un corpus de plus de 3000 discours, rapportés en 1999 dans *Le Monde*, *Libération* et *Le Figaro* sous forme d'interviews, droits de réponse, chroniques, libres tribunes ou citations, et distribués dans les genres, formes et topos de chacun des trois journaux. L'observation a d'abord été menée dans une perspective quantitative, à partir de l'indexation des régimes de discours pour l'ensemble des locuteurs rapportés de janvier à avril 1999, puis elle a été approfondie sur une année de publication à propos de la figure du sociologue, dont l'intérêt est de mêler des principes d'autorité multiples. L'enjeu est d'isoler une configuration provisoirement stabilisée afin de déconstruire les règles d'une pratique sociale et discursive, en rapportant les critères électifs qui président au choix des titres et qualités mentionnés en escorte des discours médiatisés au sens que les acteurs leur donnent.

2. Au double sens de dispositif formel et de raison, ou de justification avancée par les acteurs, journalistes et intervenants extérieurs, quant à ce qui fonde la légitimité.

3. Selon les taxinomies respectivement établies par Jamet C. et Jannet A.-M., 1999 : *La mise en scène de l'information*, L'Harmattan, Paris, p. 28 ; et Merrill J., 2000 : « Les quotidiens de référence dans le monde », in : *Les Cahiers du journalisme* n°7, Lille, pp. 10-14.

4. Le processus cognitif auquel se rapporte la construction du référentiel peut être éclairé par l'approche socio-politique des politiques publiques, notamment analysées par Jean-Gustave Padioleau et Pierre Müller. Pour ce dernier, « Élaborer une politique publique revient à construire une représentation, une image de la réalité sur laquelle on veut intervenir. C'est en référence à cette image cognitive que les acteurs vont organiser leur perception du système, confronter leurs solutions et définir leurs propositions d'actions : on appellera cet ensemble d'images le référentiel d'une politique » (Müller P., 1990 : *Les politiques publiques*, P.U.F. coll. « Que sais-je », Paris, pp. 42-43). Sur les scènes médiatiques caractérisées par l'interdiscursivité et la polyphonie, le même processus de normativisation du réel est à l'œuvre, par l'édiction des normes prescriptives garanties par la parole de référence. Pour paraphraser Jean-Gustave Padioleau, on pourrait ainsi dire que la nature de l'agenda médiatique est cognitive (« La nature de l'agenda politique est cognitive », écrit Jean-Gustave Padioleau dans *L'État au concret* : 1982, P.U.F., Paris, p. 26) : le rôle des acteurs sociaux, journalistes et intervenants extérieurs, qui co-construisent un cadre de représentation des événements convertis en objets de controverse sociale et politique

(ceux que Padioleau nomme les « entrepreneurs politiques »), consiste ainsi à normaliser les contours et à traduire les enjeux de problèmes publics médiatisés à partir d'un répertoire limité par l'édition du référentiel.

5. La notion de stratégie empruntée à Pierre Bourdieu permet de relier les procédures professionnelles, qui déterminent les formes du recours journalistique aux paroles extérieures, aux représentations et aux dispositifs électifs qui organisent leur validité : « il faut inscrire dans la théorie le principe réel des stratégies, c'est-à-dire le sens pratique, ou, si l'on préfère, ce que les sportifs appellent le sens du jeu, comme maîtrise pratique de la logique ou de la nécessité immanente d'un jeu qui s'acquiert par l'expérience du jeu [...] » (Bourdieu P., 1987 : « De la règle aux stratégies », in : *Choses dites*, Minuit coll. « Le sens commun », Paris, pp. 75-93. Citation p. 77). Voir aussi Chevalier Y., 1999 : *L'expert » à la télévision. Traditions électives et légitimité médiatique*, CNRS Éd. coll. « CNRS Communication », Paris.

6. « Cela signifie qu'on ne peut espérer critiquer justement et efficacement l'action d'un individu, tant qu'on se rend étranger aux valeurs qu'il a l'intention d'honorer et qu'on ignore les systèmes de pertinences qui sont les siens », écrit Cyril Lemieux en introduction à sa *Sociologie compréhensive du travail journalistique et de ses critiques* (2000 : Métailié, Paris, pp. 9-10). Il s'agit d'observer la construction des pratiques et des représentations à partir des logiques qui font sens pour les acteurs, dans les séquences d'interaction et les configurations qu'ils traversent. Cette visée de justice doit s'appliquer d'abord, à la position du chercheur par rapport aux acteurs, en proposant un modèle théorique qui ne préjuge pas de leurs jugements et du sens qu'ils donnent à leurs actions. Surtout, elle peut pour nous s'appliquer à la position relative des acteurs : en postulant que journalistes et intervenants extérieurs peuvent, à un moment donné et dans une configuration provisoirement stabilisée, trouver un *commun accord* autour du travail de médiatisation, on peut tenter de contourner l'aporie de la dépréciation du travail de l'un au regard des critères normatifs de l'autre, et rétablir le principe de l'interchangeabilité des points de vue (Cyril Lemieux s'inscrit ainsi dans la théorie des « perspectives réciproques » développée par Alfred Schütz dans *Le Chercheur et le quotidien* : 1987, Méridiens Klincksieck, Paris).

7. La notion d'autorité renvoie ici principalement au *pouvoir dire* : en s'inscrivant avec Louis Quéré dans la perspective de Foucault, on peut analyser les contraintes imposées aux discours, et qui les constituent en positions d'autorité ou de sujétion, « Non plus en élucidant l'enjeu de la fonction de communication à son niveau de plus grande généralité (production et validation des appuis cognitifs et normatifs de la socialisation). Mais en interrogeant la formalité de l'échange social, c'est-à-dire en examinant sa morphologie, en déchiffrant sa 'technologie intellectuelle', en décomposant l'économie du pouvoir qui lui est sous-jacente, en identifiant les rapports qu'il organise implicitement » (Quéré L., 1982 : *Des miroirs équivoques. Aux origines de la communication moderne*, Aubier Montaigne, Paris, pp. 122-123). Cette perspective apparaît tout particulièrement chez Foucault dans *L'ordre du discours* (1971 : *Leçon inaugurale au Collège de France prononcée le 2 décembre 1970*, Paris, Gallimard), à propos de la notion de « pouvoir » et de la part déterminante du langage dans ses fondements.

8. On s'inscrit ici dans la « ritualisation communicative » proposée par Habermas : pour prétendre à la validité publique, c'est-à-dire à la reconnaissance partagée (consensus) par les différents partenaires engagés dans une situation de communication (intersubjectivité) quant à la légitimité du discours en contexte, tout acteur doit donner le gage d'indices formels permettant de le référer à un monde de rationalité. La notion de « rationalité communicationnelle » se trouve donc au fondement de cette représentation de l'espace public, vu comme le lieu de rencontre entre des discours et des mondes sociaux : l'auteur la définit comme l'ensemble des « connotations qui renvoient finalement à l'expérience centrale de cette force sans violence du discours argumentatif, qui permet de réaliser l'entente et de susciter le consensus » (Habermas J., 1987 : *Théorie de l'agir communicationnel.1- Rationalité de l'agir et rationalisation de la société*, Fayard, Paris, p. 26).

9. En analysant finement la distribution de types de paroles, identifiés de manière heuristique (profane, professionnel, institutionnel, politique, intellectuel), dans l'espace structural et scénographique du journal, on peut s'intéresser davantage aux processus de légitimation qu'aux positions de légitimité, et montrer que ce qui fonde la validité d'une parole rapportée dans une configuration intersubjective donnée renvoie moins à la plasticité de compétences objectives qu'à leur capacité à s'intégrer dans une arène discursive et sociale. On peut ainsi travailler à rendre compte des topographies qui sont associées à des formes plurielles de prises de parole médiatiques : la compétence du citoyen ordinaire à figurer la parole mémorielle du témoin présent au moment des faits peut alors côtoyer celle de l'intellectuel à monter en généralité l'occurrence particulière, dans une définition relationnelle et contextuelle de la validité publique. Cette typicalité renvoie à la mise en œuvre de rhétoriques journalistiques différenciées : les prétentions journalistiques à l'objectivité, à l'exhaustivité, à l'engagement critique, sont par exemple adossées à la mise en scène des figures du porte-parole, de l'expert, du sage. Pour une typologie des stratégies de traitement de l'actualité qui peuvent se réaliser par le recours aux paroles extérieures, voir : Le Bohec J., 2000 : *Les Mythes professionnels des journalistes. L'état des lieux en France*, L'Harmattan, Paris-Montréal ; De la Haye Y., 1985 : *Journalisme, mode d'emploi*, Ellug-La Pensée sauvage, Grenoble.

10. La légitimité en tant que concept renvoie à un principe ordonnateur, c'est-à-dire un système de valeurs qui organisent les représentations d'une communauté ; la légitimation en tant que notion désigne les processus à travers lesquels on cherche à nourrir la croyance en la légitimité. Ainsi, « La capacité d'un ordre légitime à se maintenir est donc soumise à des limitations structurelles, résultant du potentiel de légitimation des idées et des images du monde disponibles », écrit Habermas dans la *Théorie de l'Agir* : autrement dit, il n'y a pas de force intrinsèque qui assure aux énoncés leur caractère vrai ou leur force de conviction. Il faut donc déterminer quels sont les critères et les enjeux électifs qui prévalent dans des configurations intersubjectives (cf. Norbert Elias, 1991 : *La Société des individus*, Librairie Arthème Fayard, Paris, pp. 239-240), de manière à accéder aux processus de légitimation surimprimés aux positions de légitimité.

11. La réticence manifestée par les journalistes comme par les sociologues lors des entretiens à l'évocation d'une « négociation » dit assez que l'enjeu sous-jacent est la naturalisation du titre : non discuté, le titre fait force de loi.

12. « Femmes : une image brouillée à l'aube d'un siècle neuf ». Article paru dans *Le Figaro* du 23 avril 1999, à la rubrique « Notre vie ».

RÉSUMÉS

On propose d'interroger les conditions de félicité des paroles qui sont rapportées, dans des configurations médiatiques provisoirement stabilisées, pour le référentiel qu'elles sont susceptibles de fournir aux traitements de l'actualité. Il s'agit d'étudier le gage donné quant à la validité du discours dans une perspective compréhensive, qui ne préjuge pas des critères électifs en vigueur dans des institutions discursives et sociales, mais qui tente plutôt d'établir des points de passage, entre les grammaires des acteurs sociaux, journalistes et intervenants extérieurs, engagés dans la co-construction de l'information ; les modes d'administration de la preuve intersubjectivement jugés pertinents ; les espaces de prise de parole dans lesquels ces engagements prennent forme et sens ; et les méthodes socio-discursives qui permettent de

mettre en lumière ces processus de sémiotisation. En suivant les itinéraires médiatiques, scientifiques et politiques de figures de « sociologues » textualisées dans trois formations discursives, on peut tenter de cerner plus précisément les procédures et les dispositifs de co-construction du référentiel garanti par le titre à parler au nom duquel le discours se pose. Dans une perspective rhétorique, dire d'où l'on parle, c'est alors poser les conditions de recevabilité et de validité des discours, en les référant à un principe supérieur commun qui constitue à la fois, un enjeu de légitimation, une mise en jeu de sa légitimité, et une entrée dans le jeu de la médiatisation, définie comme la construction d'une représentation légitime du réel.

This paper examines the conditions under which discourses reported in three newspapers appear apt in reference to the set of norms they may provide for the way in which events are handled. It notes the main features seen in temporarily stabilized journalistic configurations in order to reveal the procedures and techniques presiding over the joint construction of a set of references. It follows the textualized path of leading sociologists seen in these newspapers regarding their entitlement to expertise in the name of which their discourses are propounded in accordance with the elective criteria in force in those discursive and social institutions. From a rhetorical perspective, telling from what standpoint utterances are made determines the conditions of validity of discourses by placing them in reference to an overarching principle which, at the same time, constitutes what is at stake in the process of legitimization, the way in which legitimacy is defined, and its introduction into the process of publicization.

INDEX

Keywords : discursivity, ritual communication, rhethoric, journalism, legitimacy, semiotics, configuration

Mots-clés : discursivité, ritualisation communicative, rhétorique, référentiel, configuration, journalisme, légitimation, sémiotique

AUTEUR

AURÉLIE TAVERNIER

Aurélie Tavernier est docteur en Sciences de l'information et de la communication, enseigne à l'UFR Arts et Culture de l'Université Charles-de-Gaulle – Lille 3. Membre de l'équipe « Espace Public et Médias » de GERICO, elle développe une méthode d'analyse politique du discours médiatique, attentive aux manifestations idéologiques et institutionnelles qui structurent les formes discursives étudiées dans leur matérialité. Ses recherches tentent d'historiciser et de déconstruire les interactions sociales et les médiations auxquelles elles donnent lieu : par l'analyse de la circulation des discours sociaux dans les espaces publics politiques, scientifiques et médiatiques, elle privilégie une approche du social en termes de constructions symboliques, façonnées par les situations et les dispositifs où se forme le sens collectif.